BOIS -LE-ROI

Seine et Marne

Les protections paysagères : Espaces Boisés Classés, terrains cultivés à préserver en zone urbaine et parcs ou jardins remarquables

PROJET DE MODIFICATION N°3

Echelle : 1/5000e

Protections paysagères existantes dans le PLU en vigueur

Espace boisé classé (151,5 ha)

Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (5,7 ha)

Protections paysagères supplémentaires après modification du PLU

Parc ou jardin remarquable (20,35 ha supplémentaires)

Zones naturelles (329,13 ha)

Na

Nb

Nc

Nd

0 250 500 750 1000 m

Fond cartographique : Cadastre ©DGFIP 2020

Architectes-Urbanistes :

Letellier-Rivière
52 rue Saint Georges
75009 Paris
Tel : 01.42.45.38.62
email : rivlet@wanadoo.fr